



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 5 octobre 2020 de 20h00 à 22h15
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLACE PAR
Président	Y. Richard	x		
Vice-Président	J. Marquis	x		
Secrétaire	M. de Terwangne	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	X. Henauer	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser		x	
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos		x	
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi		x	
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier		x	
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas		x	
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Crédit de CHF 200'000.- pour les travaux de raccordement des nouveaux bâtiments de la Corolle sur le réseau de chauffage d'Ecogia
5. Crédit supplémentaire de CHF 290'000.- en vue de la distribution de bons de CHF 20.- à chaque habitant, à utiliser dans les commerces de Versoix
6. Crédit de CHF 2'000'000.- destiné au réaménagement de surface du chemin du Vieux-Port, chemin Isaac-Machard, de l'accès central au port et le réaménagement de la zone nord de la place Bordier
7. Comptes 2019 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
8. Comptes 2019 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May
9. Cautionnement d'emprunt d'un montant de CHF 3'800'000 en faveur de la Fondation communale de Versoix-Samuel May
10. Hoirie Pernet : radiation du droit de préemption obsolète
11. Présentation du projet de budget 2021
12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il salue la presse et le public et rappelle les consignes sanitaires en vigueur : maintien de la distance entre les personnes, utilisation du gel pour les mains, utilisation du masque lors des déplacements. Il incite à la prudence et à l'altruisme face à cette maladie potentiellement dangereuse. Il rappelle que les membres du Conseil municipal, en tant qu'élus du peuple, ont un devoir d'exemplarité.

Mme O. Enhas, Conseillère administrative, est excusée.

Mmes E. Matias-Ramos et L. Monnot-Crespi sont excusées.

MM. Leiser et Varonier sont excusés.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Vote: Le PV de la séance du 14 septembre 2020 est accepté à l'unanimité (22 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**2.1** Courrier de Mme Levrat

Le Bureau a reçu une lettre remerciements de Mme Levrat qui adresse à tous les membres du Conseil municipal des remerciements suite au décès de son mari.

2.2 Courrier du BMA (Bureau de médiation administrative)

Le Bureau a reçu un courrier important du BMA (Bureau de médiation administrative) au sujet d'un service mis à la disposition des citoyens afin de les aider à savoir comment fonctionne leur administration, tant au sens cantonal que communal. Le Président écrira un article dans les pages de la Mairie du Versoix Région afin d'informer la population de l'existence du BMA.

2.3 Rapport du Conseil d'Etat sur la pétition « Une décharge à ciel ouvert ? Non ! »

Le Bureau a reçu un courrier du secrétariat du Grand-Conseil concernant le rapport du Conseil d'Etat sur la pétition « Une décharge à ciel ouvert ? Non ! ». En annexe du rapport du Conseil d'Etat figure le rapport technique. Le rapport du Conseil d'Etat mentionne notamment que « *Le département du territoire entend sonder la géologie des sous-sols dès cet automne en commençant par le site de Satigny, puis, si cela est nécessaire, de Versoix et finalement de Collex-Bossy. En cas de résultat positif, il conviendra alors d'élaborer un projet concret d'entente avec toutes les parties prenantes, de manière à ce que la décharge soit intégrée le mieux possible dans le paysage et que ses nuisances soient minimisées. Il va de soi que le projet sera suspendu, respectivement réduit, en fonction de l'évolution des travaux sur le retraitement ou de l'avènement d'éventuelles autres solutions notamment à l'échelle intercantonale.* » Le Président souligne l'importance, à l'instar de l'intervention de M. Marquis lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre dernier, de rester extrêmement attentif à l'évolution de ce dossier. Le rapport, disponible sur le site du Grand-Conseil, répond à 5 pétitions déposées ces dernières années.

2.4 Association le RADO

Le Bureau a reçu copie d'un courrier de l'association du RADO adressé à Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative, dont voici le contenu : « *Compte tenu de la fermeture du RADO pendant 2 mois en raison de la situation sanitaire, le comité du centre de rencontres le RADO a voté à l'unanimité jeudi 24 septembre de renoncer à la dernière tranche de sa subvention communale 2020. En effet, les prévisions budgétaires pour l'année 2020 nous le permettent.* »

2.5 Manifestation de l'Escalade

La manifestation de l'Escalade est traditionnellement organisée par le Conseil municipal. Le Bureau va se réunir dans 2 jours pour prendre les décisions en tenant compte des circonstances et des enjeux sanitaires. La forme et les modalités de ce qui se fera ou ne se fera pas, seront communiquées par messagerie. Si la manifestation a lieu, ce sera le 11 décembre 2020 et tous les membres du Conseil municipal seront sollicités par courriel.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric LAMBERT, Maire

Aménagements et transports

M. Lambert signale que les travaux de la zone 20/30 km/h arrivent à bout touchant.

Rue des Moulins : les panneaux provisoires seront enlevés dès le lendemain.

M. Lambert signale par ailleurs avoir reçu l'autorisation pour mettre plus de marquage au sol afin de rappeler que l'on se situe en zone 30 km/h. Ces marquages seront effectués ces prochains jours selon les emplacements déterminés avec l'OCT (place du Bourg, route de Saint-Loup, Adrien-Lachenal, rue des Moulins, Vandelle, Val-de-Travers).

M. Lambert signale la reprise des travaux du chantier des points de récupération des quartiers de Pont-Céard, Marc-Peter et Dégallier-Cimetière. Les riverains ont été prévenus.

Urbanisme

Les deux premiers ateliers organisés par la CODHA ont eu lieu. Une restitution au CA a été effectuée le samedi 3 octobre dernier. Un cahier des recommandations destiné aux architectes et permettant de cheminer vers une idée directrice est en cours de rédaction

Les travaux du trottoir du chemin du Biolay vont démarrer à la fin du mois d'octobre.

Le CA a été auditionné par la commission aménagement du Grand Conseil concernant la modification de zone du terrain des Hôpitaux. Des consultations complémentaires se font dans les différents services de l'Etat. Informations à suivre.

Culture - Agenda

Samedi 10 octobre 2020 à 18h00 – Galerie du Boléro : Vernissage de l'exposition en collaboration entre la commune et le Fonds cantonal d'art contemporain, en présence du Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz et les Autorités communales. Exposition du 11 octobre au 13 décembre 2020. Evènement organisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Dimanche 11 octobre 2020 à 18h00 – Temple de Versoix : ciné-concert, projection du film de Buster Keaton Cadet d'eau douce, mis en musique par Nathalie Effenbergeren (orgue). Evènement organisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

6 novembre 2020 - 19h30 / 7 novembre 2020 à 20h00 / 8 novembre 2020 à 17h00 : Festival de guitare de Versoix à la salle Lachenal. Evènement organisé dans le respect des règles sanitaire en vigueur.

M. Lambert signale que la commission de la culture travaille sur les représentations des membres de la commission de la culture dans les 25 associations culturelles recensées.

M. Lambert signale enfin qu'une cartographie des œuvres « extérieures » est disponible sur le site de la commune à la rubrique « Fonds de décoration ». Ces œuvres, soit appartenant directement à la commune, soit étant visibles du domaine public sur des équipements du domaine privé, seront à l'avenir répertoriées dans une brochure destinée au public.

Ressources humaines – Service de la cohésion sociale

M. Lambert signale que la cheffe du service de la cohésion sociale, Mme Dahan, a quitté son poste à la fin du mois de septembre, ne pouvant fonctionner comme souhaité. C'est d'entente avec le Conseil administratif que ce départ a eu lieu. Engagée au 1^{er} janvier 2020, Mme Dahan était encore en période probatoire. Elle s'était beaucoup investie dans le contexte de la crise sanitaire avec la mise en œuvre du plan de solidarité et de la distribution d'aide alimentaire d'urgence pendant la période estivale. La discussion a engendré une fin des rapports de service d'un commun accord. Pour succéder à Mme Dahan, le Conseil administratif a engagé dès le 1^{er} janvier 2021 Mme Célia Da

Silva, actuellement déléguée de la cohésion sociale de la commune de Vernier et qui était l'autre candidate retenue lors du recrutement lancé en septembre 2019. Etant toujours disponible et intéressée par le poste, Mme Da Silva sera engagée dès le 1^{er} janvier 2021. Entretemps, sous la direction de la Conseillère administrative déléguée, le secrétariat du service de la cohésion sociale est toujours en fonction et amené à poursuivre son action pour garantir la continuité des prestations destinées au public.

En réponse à la question de Mme Sauter Caillet lors du dernier Conseil municipal concernant la mise au concours du poste de Secrétaire général, M. Lambert rappelle que les choses avaient été faites en bonne et due forme. Suite à l'enquête et à l'audit de la Cour des comptes, une des recommandations était d'engager un manager de haut niveau pour la direction générale, l'administration et les ressources humaines. Le CA avait ainsi mené une réflexion afin de pouvoir choisir entre avoir un manager de transition sur 2,5 ans ou avoir un manager stable qui puisse progressivement prendre le relais de la fonction du secrétaire général dont le départ était déjà programmé à la fin août 2020. C'est le 20 avril que le CA a décidé d'engager M. Christian Séchaud pour assumer la fonction de directeur général de l'administration et des ressources humaines dès le 1^{er} août 2016, suivi par l'organisme de recrutement à qui le CA avait confié le mandat.

Lors de l'entretien annuel avec M. Séchaud en novembre 2017, le sujet de son évolution professionnelle avait été abordé et le CA avait décidé d'élargir progressivement le dicastère de la direction générale de l'administration et des ressources humaines en intégrant certaines tâches du SG qui progressivement s'est vu confier des missions ciblées jusqu'à la fin de son mandat.

Le 29 novembre 2018, le CA a eu une discussion sur le départ du SG et a évalué les propositions notamment sur la fusion de la fonction entre le secrétariat général et la direction de l'administration et des ressources humaines.

Le CA a décidé le 2 octobre 2019

- de fusionner ces 2 fonctions, avec une responsabilité assumée par une personne dès le 1^{er} mai 2020,
- d'associer à ce poste M. Christian Séchaud et de le nommer secrétaire général et directeur de l'administration,
- de nommer M. Frank Lavanchy secrétaire général émérite jusqu'à la fin de son mandat,
- de créer la fonction de secrétaire générale adjointe avec une entrée en fonction le 1^{er} avril 2020. Une annonce a été publiée en bonne et due forme sur le site « JobUp » et sur le site internet de la Mairie.

Le Conseiller administratif délégué M. Patrick Malek-Asghar avait effectué une première information en commission des finances le 3 octobre 2019 ainsi qu'une information plus détaillée le 7 novembre 2019, en expliquant notamment la fusion des fonctions de secrétaire général et de directeur de l'administration. Suite à la mise au concours et l'audition de 4 candidats, le CA a décidé le 11 décembre d'engager Mme Marie-Louise Possa en tant que secrétaire générale adjointe pour une entrée en fonction le 1^{er} avril 2020. M. Séchaud a été confirmé secrétaire général et directeur de l'administration au 1^{er} juin 2020. C'est également au 1^{er} juin 2020 que M. Lavanchy a été nommé secrétaire général émérite jusqu'à la fin de son mandat. M. Lambert confirme donc que les réflexions sur les fonctions autour de ces nominations ont été

entamées dès les premières applications des recommandations de la Cour des comptes en 2016.

Mme Jolanka TCHAMKERTEN, Vice-Maire

Protection de la population

Bonne nouvelle : l'avant-poste de Versoix de la Police cantonale est à nouveau ouvert de 16h00 à 18h30 depuis le 1er octobre 2020, du lundi au vendredi. Présence sur le terrain entre 11h et 19h (lu-ve).

Développement durable

La série de conférences et d'ateliers sur le zéro déchet a commencé, n'hésitez pas à vous inscrire et à participer, le prochain atelier aura lieu le 15 octobre sur le thème des aliments et boissons de 19h à 21h. Vous trouverez toutes les dates sur le site internet, dans le journal local et les réseaux sociaux.

4. CREDIT DE CHF 200'000.- POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES NOUVEAUX BATIMENTS DE LA COROLLE SUR LE RESEAU DE CHAUFFAGE D'ECOGIA

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Sur le site d'Ecogia qui appartient à la commune, il y a un petit réseau de chauffage à distance, 80% bois, 20% mazout, c'est un excellent rapport qui s'inscrit dans les objectifs de l'OCEN en matière de production de chaleur à base d'énergie renouvelable.

Suite aux rénovations qui ont eu lieu sur le site, à savoir le château et le CICR, des réglages ont pu être faits sur les installations et nous avons la certitude que notre réseau de chauffage peut absorber une installation supplémentaire. Nous pouvons aujourd'hui répondre favorablement à la demande de la Corolle qui souhaite se raccorder à notre réseau, pour l'équivalent d'une puissance de 80KW. En effet, la Corolle est en train de reconstruire ses bâtiments et il était assez logique de se raccorder à ce réseau existant. Il s'agit donc de réaliser une fouille de 80ml et de poser des tuyaux de chauffage entre la centrale de chauffe et les nouveaux bâtiments.

En cas d'acceptation de ce crédit et en tenant compte du délai référendaire, il serait possible de commencer les travaux dès la mi-novembre et de répartir les coûts des frais d'entretien de la centrale de chauffe dès l'hiver 2020-2021.

Concernant le plan financier, la somme globale a été comptée très largement, il y aura des possibilités d'avoir des économies d'échelle avec des entreprises qui travaillent sur place. Le retour des premières soumissions montre que ce sera effectivement le cas. D'autre part, la Corolle fera peut-être une avance sur l'investissement, ce qui pourrait réduire les coûts. La Corolle remboursera ces travaux via une taxe de raccordement pendant une durée de 50 ans. Pas d'amortissement puisqu'il s'agit du patrimoine financier.

A noter enfin que la Corolle participera aux frais de maintenance de l'installation au prorata de sa consommation, à savoir 13%, ce qui induira une nouvelle répartition entre les preneurs de chaleur sur le site, et donc une économie pour la commune.

Au nom du CA, je vous prie de faire bon accueil à cette demande de crédit. »

Préavis des commissions :

M. Riat indique que lors de sa séance du 21 septembre dernier, la commission bâtiments, gérance et protection de la population a largement débattu de ce dossier en examinant les points compliqués concernant la maintenance et l'entretien. La commission a préavisé favorablement cette demande de crédit par 8 oui et 1 abstention.

M. Chappatte indique que la Commission finances, administration et économie a examiné cette demande de crédit lors d'une séance marathon le 1^{er} octobre dernier et l'a approuvé par 8 oui et 1 abstention.

Discussion :

M. Riat indique que pour CHF 200'000.- l'installation de chauffage sur le site d'Ecogia permet largement de raccorder plusieurs preneurs de chaleur dont le bâtiment la Corolle. Agée de 20 ans, cette installation devra prochainement être changée. Le sujet de discussion principal au sein de la commission était non seulement le compteur mais aussi l'amortissement d'éventuel frais de charges d'entretien et de maintenance des installations. Le débat a été très technique. A noter que la Corolle bénéficie également d'un droit de superficie qui permet à la commune de recevoir CHF 1'400.- de la Corolle. Ce droit pourrait être révisé et le montant augmenté lorsque la commune effectuera un changement de l'installation de chauffage. Par ailleurs, M. Riat souligne l'intérêt pour les services communaux bâtiments / gérance de calculer le coût de répartition des preneurs de chaleur en vue d'établir un contrat en bonne et due forme jusqu'au prochain changement. De plus l'Arche/la Corolle est une institution qui œuvre en faveur des personnes en situation de handicap. M. Riat est ainsi favorable à ce que la commune puisse contribuer à favoriser les frais inhérents au chauffage de cette institution sur notre commune. Pour toutes ces raisons la fraction PLR acceptera cette demande de crédit de CHF 200'000.-.

M. Chappatte indique que la fraction PDC va soutenir le raccordement de la Corolle à la chaufferie d'Ecogia. Ce raccordement fait tout son sens tant du point de vue économique et social que du point de vue écologique. Il s'agit d'une solution très intelligente. La fraction a toutefois relevé que certains aspects des calculs manquaient et demande à la commune de travailler sur la totalité des coûts liés à ce raccordement (contracting par exemple) en les calculant de manière précise avant de conclure les contrats, notamment pour des raisons d'égalité de traitement. La fraction PLR soutiendra cette demande de crédit.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

« Crédit de CHF 200'000.- pour les travaux de raccordement des nouveaux bâtiments de la Corolle sur le réseau de chauffage d'Ecogia »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 9 septembre 2020, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 21 septembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1^{er} octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 0 non et 0 abstentions,

1. De réaliser les travaux de raccordement des nouveaux bâtiments de la Corolle sur le réseau de chauffage d'Ecogia.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 200'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5. CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE CHF 290'000.- EN VUE DE LA DISTRIBUTION DE BONS DE CHF 20.- À CHAQUE HABITANT, À UTILISER DANS LES COMMERCES DE VERSOIX

M. Lambert présente et commente cette demande de crédit supplémentaire de CHF 290'000.- qui est issue d'une discussion autour de la réorientation de la stratégie de la promotion économique avec Mme Dubois et M. Séchaud. En raison de la situation économique du canton et à Versoix, le Conseil administratif souligne en effet l'importance de contribuer à une reprise de la consommation dans les commerces en incitant les habitants à consommer local, en offrant à chaque habitant un bon de CHF 20.-. Par ailleurs, M. Lambert précise que pendant la période de confinement, une partie du budget consacré aux manifestations communales n'a pas été dépensé, de même qu'une partie de recettes et des loyers non encaissés (économie de charges nette de CHF 305'000.-).

M. Lambert explique le fonctionnement lié à l'utilisation des bons à l'échelon local et précise qu'ils sont utilisables au sein des entreprises ayant leur siège social à Versoix et actives dans le commerce de proximité (blanchisseries et teintureries, magasins de mode de seconde main, boucheries, bijouteries, boulangeries et tea-room, cordonniers, fleuristes, instituts de beauté, kiosques, opticiens, pharmacies, cafés, restaurants, salons de coiffure). Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à accueillir favorablement ce crédit complémentaire de CHF 290'000.- (comptabilisé dans les comptes 2020 de la promotion économique).

Préavis des commissions

M. Chappatte indique que la commission finances, administration et économie a discuté de cette demande de crédit lors de la séance du 1^{er} octobre dernier, en présence de Mme Dubois et de M. Séchaud. La commission a préavisé favorablement cette demande de crédit par 6 oui et 3 abstentions.

Discussion

M. Foster indique que les Verts se prononcent en faveur de ce crédit et se réjouissent de connaître l'impact de cette action.

M. Chappatte indique que la fraction PDC, très attentive au développement économique et aux conditions accordées aux commerçants exerçant leur activité sur la commune, va soutenir cette dépense. Pendant les travaux de la route de Suisse et pendant la crise sanitaire liée au COVID, l'entier du tissu économique versoisien a beaucoup souffert. Cette action doit s'inscrire dans un cadre plus global dans lequel il s'agit de faciliter l'activité commerciale par quelques mesures prises comme des allègements de loyer. M. Chappatte relève l'importance de poursuivre dans cette voie par exemple en mettant à disposition des tentes pour des terrasses abritées, en privilégiant les commerces locaux ou en incitant les citoyens à rester sur la commune. Il rappelle que l'idée du marché était au départ d'offrir des conditions d'achat sur la commune afin d'inciter les habitants à rester à Versoix pour faire leurs courses. Depuis la réouverture des frontières, il est important de rappeler que le commerce local est vital.

M. Riat indique les 3 absentions lors du vote de la commission des finances proviennent de la fraction PLR qui reste quelque peu dubitative par rapport à ce projet. Après réflexion et après avoir travaillé sur ce dossier en tenant compte des explications détaillées de Mme Dubois, la fraction PLR constate que ce dossier est parfaitement sous contrôle. La fraction PLR va se rallier à l'acceptation de ce projet en restant sensible et attentif au succès de cette opération. M. Riat espère qu'il sera ainsi possible de contenter les 5'593 ménages versoisien ou les 13'335 habitants. Enfin, il a une pensée pour l'ancien président de l'ADER, M. Jean-Marc Leiser, qui doit ronger son frein et aurait bien voulu être présent ce soir.

Le Président relève tout l'intérêt du travail en commission qui permet d'arriver au sein du Conseil municipal, grâce à la prise en compte des explications données, avec une autre vision.

M. Marro indique que le parti socialiste est favorable à ce crédit pour toutes les raisons évoquées ce soir. Il tient à souligner que la Ville de Versoix n'est pas la seule commune à proposer cette offre de bons à la population et relève l'importance de soutenir les commerçants versoisien.

La parole n'est plus demandée.

« Crédit supplémentaire de CHF 290'000.- en vue de la distribution de bons de CHF 20.- à chaque habitant, à utiliser dans les commerces de Versoix »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 23 septembre 2020, qui décrit dans les détails le projet qui sera mis en œuvre au moyen de ce crédit, vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1^{er} octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 0 non et 0 abstentions,

5. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 290'000.- destiné à la distribution de bons de CHF 20.- à chaque habitant, à utiliser dans les commerces de Versoix.
6. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 sur le compte 8500.00.31300.10 « Promotion économique ».
7. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6. CREDIT DE CHF 2'000'000.- DESTINÉ AU REAMENAGEMENT DE SURFACE DU CHEMIN DU VIEUX-PORT, CHEMIN ISAAC-MACHARD, DE L'ACCES CENTRAL AU PORT ET LE REAMENAGEMENT DE LA ZONE NORD DE LA PLACE BORDIER

Le Président tient à rendre les Conseillers municipaux attentifs à une récente modification du message et du projet de délibération suite à la commission des finances du 1^{er} octobre. Sur une proposition M. Riat, il a en effet été constaté qu'un coût paraissait être là pour une 2^{ème} présentation alors qu'il avait déjà été pris en compte dans le cadre du vote sur les conteneurs enterrés. L'administration a ainsi revu son message et l'a modifié. La nouvelle version mentionne un crédit de CHF 2'000'000.-.

M. Lambert ne peut également que relever l'intérêt du travail en commission puisque l'attention de M. Riat a permis à l'administration, suite à une vérification, de lui donner raison.

M. Lambert commente le message en lien avec la demande de crédit de CHF 2'000'000.- qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé sur le

chemin des Graviers et le chemin Huber-Saladin en 2018. Le descriptif des travaux est le suivant :

- création d'un trottoir en enrobé clouté sur le chemin Isaac-Machard pour sécuriser les piétons,
- réfection complète des enrobés avec zone en enrobé grenailé,
- remise à neuf de l'éclairage public,
- amélioration des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales.

M. Lambert commente le plan financier de ces travaux et indique que la première étape des travaux pourrait débuter au mois de novembre afin de perturber le moins possible la saison nautique.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 2'000'000.-.

Préavis des commissions

Au nom de la commission aménagements et transports, M. Richard indique que le dossier a été présenté une première fois le 25 août à tous les commissaires de manière détaillée. Le dossier a été repris le 29 septembre pour discussion et prise de préavis. Lors de cette séance, la fraction PLR a souhaité faire part de sa volonté de dissocier ces travaux et de ne pas voter l'ensemble des travaux proposés. Cette proposition de séparation, qui voyait surtout l'accord sur la place Bordier et la remise à plus tard des autres projets, a été soumise au vote de la commission et a été refusée par 5 voix contre et 3 voix pour. La commission AT a soutenu le projet global par 5 voix favorables et 3 voix défavorables.

M. Chappatte indique que la commission des finances a discuté de cette demande de crédit du point de vue financier et a notamment constaté que l'entier du dossier s'amortissait sur 30 ans. La commission a préavisé favorablement cette demande de crédit par 6 oui et 3 non lors de la séance du 1^e octobre 2020.

Discussion

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Nous avons bien entendu les arguments de nos collègues et nous comprenons les différentes positions.

Tout ceci s'inscrit dans une ligne prévue en 2013, soit il y a plus de 7 ans !

Le contexte économique, sanitaire et environnemental en 2013 n'était pas le même qu'aujourd'hui et cette ligne n'est plus d'actualité.

Le PLR estime que nous devons concentrer nos dépenses et nos investissements uniquement sur des dossiers prioritaires.

Nous prenons la crise au sérieux et tenons à insister sur le fait que nous allons au-devant de lendemains financiers très difficiles.

Or, sur ce crédit d'investissement de Fr. 2'000'000, tout ne nous semble pas prioritaire.

Il y a même plusieurs postes qui nous paraissent totalement superflus, voir inutiles.

Pour être précis :

Nous sommes d'accord avec « le réaménagement Nord de la place Bordier » (génie civil, bacs à arbres, containers enterrés, pour un total d'env. Fr.240'000.-).

Nous sommes d'accord avec « la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires » pour un total approximatif de Fr. 110'000.- rappelant que ce travail peut se faire en sous-terrain, sans ouvrir totalement la chaussée.

Nous sommes d'accord avec le remplacement de l'éclairage qui permettra d'utiliser des ampoules LED moins énergivores ainsi qu'un système d'éclairage « intelligent » qui se conformera à l'idée de Smart-City et entrera dans le plan global de la commune en matière d'éclairages (Ceci pour un montant Fr. 200'000.-).

Nous relevons que ces travaux peuvent se faire sans ouvrir complètement la route, celle-ci étant dans un état plus que convenable.

Nous sommes aussi d'accord avec l'installation de mobilier urbain supplémentaire (bancs, poubelles, épingles à vélos... pour un montant de Fr. 20'000.-, à condition que le mobilier actuel soit préservé.

Et nous acceptons bien entendu la dépense de Fr. 20'000.- pour la révision de la défense incendie ainsi que celle de Fr. 80'000.- pour les nouveaux horodateurs sur la Place Bordier.

Par contre, nous nous opposons fermement à la construction de trottoirs surélevés dans des ruelles étroites, et déjà limitées à 30 km/h.

Les piétons y côtoient les voitures et les remorques à bateaux depuis des temps immémoriaux, sans qu'aucun accident n'ait jamais été à déplorer.

Pour rappel, les parkings en épis qui étaient problématiques pour la sécurité des piétons, ont déjà été remplacés par des places en créneaux.

Ce mode de parcage ayant moins d'emprise sur la chaussée le cheminement s'en trouve considérablement élargi là où la sécurité manquait, ce qui est suffisant à nos yeux.

De plus, le ch. du Vieux port est en sens unique et bordiers autorisés sur une grande partie du tronçon menant à la place Bordier. Les piétons qui ne se sentiraient pas en sécurité sur Isaac Machard peuvent donc l'éviter.

L'étroitesse de ce dernier péjorera définitivement le passage des remorques si un trottoir y est construit.

A notre connaissance personne n'a réclamé ces aménagements de trottoirs... si ce ne sont les prestataires de services de 2013.

Nous ne voulons pas non plus de réfections systématiques des revêtements bitumineux.

Ni sur le ch. du Vieux-Port le long du lac, ni sur Isaac Machard. Ces enrobés sont dans un état tout à fait satisfaisant.

De surcroît le choix des revêtements proposés « cloutés, grenailés, voir colorés ... » sont à nos yeux superflus et impliquent une plus-value financière importante et inutile. Sans parler du rendu final plus que contestable...

Quant à la rampe de mise à l'eau des bateaux, nous nous y opposons aussi car encore une fois, il n'y a là aucune urgence !

Nous voulons un plan globalisé de réfection et d'amélioration de Port-Choiseul afin de gagner en cohérence.

Une motion sera d'ailleurs présentée à ce sujet, plus tard dans la séance.

En 2020 la situation économique ne nous autorise plus de dépenses non prioritaires, pour ne pas dire luxueuses, dépassant les 2 millions de francs.

C'est pourquoi nous proposons une solution intermédiaire aux trottoirs : à savoir le marquage de bandes piétonnes à la peinture.

En conclusion, et vous l'aurez compris, nous nous opposons au fait que l'ensemble de ces dépenses nous soient présentées de manière ficelée, nous imposant un tout ou rien !

Comme nous venons de l'exprimer, nous ne sommes pas opposés à tout, bien au contraire !

Mais nous voulons investir sur la partie prioritaire du dossier à savoir :

- les aménagements de la place Bordier*
- les éclairages publics*
- les collecteurs d'eaux*
- et un marquage des passages piétons.*

Ceci nous permettrait tout de même d'économiser la somme peu négligeable d'environ 1 Mio de francs... Ce qui divise finalement la facture quasiment en deux !

C'est en faisant ce calcul que je me suis rendue compte que les chiffres du message reçu en commission Aménagement ne correspondaient pas du tout aux chiffres présentés à la commission des Finances qui s'est tenue quelques jours après.

J'apprends en plus aujourd'hui que les chiffres sont encore modifiés.

Effectivement, certains postes passent du simple au double et vice-versa.

Ce qui laisse à penser que ce dossier est calculé de manière relativement aléatoire et peu sérieuse.

Je vous invite donc, chers collègues, au nom du groupe PLR à refuser cette demande de crédit, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer. »

M. Kapp indique que les Verts soutiennent cette demande de crédit. Ils souhaitent néanmoins une meilleure prise en considération des cyclistes. Ils souhaitent l'utilisation du chemin du Vieux-Port de la place Bordier jusqu'à la buvette de Port-Choiseul. Ils souhaitent la réintroduction de la possibilité de remonter le chemin des Gravieres depuis le port en direction de la route Suisse, ce qui était possible avant.

M. Zeder indique que le PDC va approuver cet investissement pour les raisons suivantes :

Il s'agit de terminer un concept global approuvé en 2018 à l'unanimité par la commission de l'urbanisme. A cette époque le plan avait été présenté avec un trottoir.

Il s'agit d'une cohérence d'ensemble du secteur du port. Le projet a été autorisé et coordonné entre les services compétents et les SIG. La découpe d'un projet de cette ampleur en morceaux ou une réalisation par étape va entraîner des coûts importants.

Le PDC relève l'importance d'améliorer et de sécuriser les accès des infrastructures du réseau routier avant l'arrivée du nouvel immeuble de la CODHA qui va accueillir des centaines d'habitants en plus, non compris les autres projets de construction prévus dans ce secteur.

Le projet d'agrandissement de la plage va augmenter le flux de piétons et de cyclistes dans le secteur.

Pour limiter la durée du chantier au strict nécessaire. En effet, l'étagage d'un chantier durerait évidemment beaucoup trop longtemps et les versoisiens

aujourd'hui ont subi suffisamment de chantiers, il serait malvenu de prolonger ces chantiers au-delà de 2021.

Le saucissonnage de ce chantier signifierait des surcoûts importants au niveau des prix unitaires, des nouvelles études et des nouveaux mandats à confier ainsi que d'autres frais administratifs.

Pour toutes ces raisons le PDC va approuver cette demande de crédit.

M. Henauer indique que la fraction socialiste pense à la sécurité des gens et relève l'importance de la création d'un trottoir dans le secteur. Conscient que la crise sanitaire actuelle pèse sur les finances, il rappelle que la votation sur le cadeau accordé aux entreprises va aussi peser sur les finances. Il relève l'importance de terminer les travaux importants à Versoix.

Le Président demande à Mme Schneckenburger si elle souhaite que la proposition du PLR soit mise aux voix pour un renvoi au Conseil administratif ou s'il peut directement passer au vote de la délibération.

Mme Schneckenburger indique que l'on peut passer au vote de la délibération.

« Crédit de CHF 2'000'000.- destiné au réaménagement de surface du chemin du Vieux-Port, chemin Isaac- Machard, de l'accès central au port et le réaménagement de la zone nord de la place Bordier »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 23 septembre 2020, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le crédit d'étude voté le 16 décembre 2013,

vu l'estimation financière des travaux effectuée par le STVEP le 21 septembre 2020,

vu la demande d'autorisation de construire pour le réaménagement de surface du chemin du Vieux-Port et du chemin Isaac-Machard, du 15 mai 2020,

vu la demande d'autorisation de construire pour le réaménagement de surface du Port, du 18 octobre 2019,

vu la demande d'autorisation de construire en cours pour le réaménagement de la partie Nord de la Place Bordier,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 29 septembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1^{er} octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 6 non et 0 abstentions,

8. De réaliser les travaux de réaménagement de surface du chemin du Vieux-Port, chemin Isaac-Machard, de l'accès central au port et le réaménagement de la zone nord de la place Bordier.
9. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'000'000.- destiné à ces travaux.
10. De prendre acte qu'une subvention de CHF 100'000.- pourrait être versée par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA).
11. De comptabiliser les dépenses relatives à ces travaux dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
12. D'amortir la dépense nette de CHF 2'000'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
13. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'000'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

7. COMPTES 2019 DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Comme chaque année, le CM est invité à voter les comptes des fondations communales. Comme nous n'avons pas pu nous réunir ce printemps, tous ces votes sont reportés à l'automne.

La Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix s'est scindée en 2014 en deux entités, à savoir la Fondation qui s'occupe des immeubles de la résidence et d'autre part l'association qui s'occupe des prestations et des soins aux résidents. Ce soir, le CM est donc invité à voter les comptes de la Fondation.

Avant de passer aux comptes proprement dit, un mot sur les derniers travaux qui ont été faits sur les bâtiments. Un audit énergétique réalisé il y a quelques années, a conduit à réfléchir sur ce qui pouvait être fait pour économiser de l'énergie. Les ampoules ont été changées par des ampoules LED, grand projet de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit, la direction a profité de refaire la toiture afin de poser ces panneaux sur un toit sain. Ce sont les travaux que vous apercevez quand vous passez à proximité.

Il y a eu également le changement de 2 ascenseurs, l'agrandissement de 2 salles de bain dont une consacrée à de la balnéothérapie.

Concernant les comptes en quelques mots : les recettes sont toujours identiques : loyers de la résidence, des cabinets médicaux et du foyer de jour pour environ 1,2 millions, les charges salariales également identiques pour 112'000.-, les entretiens et réparations pour 200'000.- ce qui porte le total des charges à 1,2 millions également. Ce qui fait ressortir un résultat positif net de 5'000.-, additionné des produits financiers (rendement des placements financiers de la fondation), ce qui nous amène à un résultat pour l'exercice 2019 de 237'323.-.

A noter aussi que la fondation changera prochainement de fiduciaire ce qui devra être validé par le Conseil municipal.

Enfin je tiens à remercier l'ensemble du Conseil de fondation et plus particulièrement son président Serge Pellaton, ainsi que la direction de l'EMS Bon-Séjour pour son dévouement et son travail sans relâche au service des résidents. On le sait, les derniers mois ont été très éprouvants et le Conseil de fondation a mobilisé toutes ses forces pour faire face à la situation.

Je vous invite à voter favorablement ces comptes. »

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la commission des finances a reçu la direction et la présidence de la Fondation Bon-Séjour pour une présentation des comptes de la Fondation et de l'Association. A l'issue de cette présentation et des éclaircissements transmis, la commission des finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'approbation des comptes 2019 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« Approbation des comptes 2019 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu le rapport de l'organe de révision Experco Audit et Conseil SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 28 avril 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1^{er} octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 0 non et 0 abstentions

14. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 28 avril 2020, établi par la Société Experco Audit et Conseil SA, sise chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis.
15. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2019, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

8. COMPTES 2019 DE LA FONDATION VERSOIX-SAMUEL MAY

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Pour rappel la fondation a pour but de mettre en priorité à disposition de la population de Versoix des logements confortables à des prix correspondant à ses besoins.

La fondation possède 18 immeubles répartis sur la commune, le dernier en date a été acheté l'année dernière à l'avenue Lachenal, dans le périmètre du PLQ Lachenal-Dégallier.

Quelques changements ont eu lieu au niveau de la gouvernance, notamment dans la mise en place d'un système de contrôle interne.

Finalemment un concours d'architecture a été lancé pour la parcelle à l'avenue de Choiseul 19, dont les résultats ont été exposés début juillet au Boléro. Le projet avance et nous nous réjouissons de voir le résultat final.

S'agissant des comptes :

Bilan - Actifs : Actifs circulants pour environ 5 millions, actifs immobilisés pour 111 millions, sur la totalité des immeubles, on arrive à 118 millions avec les terrains.

Bilan - Passifs : des emprunts pour 58 millions, au total 60 millions avec les fonds propres.

Compte de résultats : les recettes d'exploitation = loyers encaissés pour 4,9 millions.

Charges d'exploitation = entretien des bâtiments pour 3 millions, salaires 1,5 ETP et indemnités pour le bureau du Conseil de fondation.

Au final l'exercice se monte à un résultat positif de 1'403'948.- (dans la même ligne que 2018 résultat = 1'548'433.-).

Je passe la parole à M. Ricci, Président de la Fondation Versoix-Samuel May. »

M. Ricci remercie Mme Tchamkerten pour sa présentation. Il précise qu'actuellement les taux d'intérêt très bas permettent à la Fondation de travailler en étant projetée sur l'avenir et en continuant à être le bras constructeur de la commune.

Mme Tchamkerten remercie les membres du Conseil de fondation pour leur travail au service de la population afin de créer des logements pour toutes et tous. Elle prie les membres du Conseil municipal de faire un bon accueil aux comptes 2019 de la Fondation Versoix-Samuel May.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la commission des finances a assisté à une présentation des comptes 2019 de la Fondation Versoix-Samuel May et a préavisé favorablement ces comptes à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« Approbation des comptes 2019 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May »

Vu le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May,

vu le rapport de l'organe de révision Bonnefous Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 30 juillet 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1^{er} octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 0 non et 0 abstentions,

16. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Bonnefous Audit S.A., sise Rue du Cendrier 24, 1201 Genève, daté du 30 juillet 2020.
17. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2019, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

9. CAUTIONNEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE CHF 3'800'000 EN FAVEUR DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Pour rappel, les statuts de la fondation précisent que les emprunts sont soumis au contrôle du Conseil municipal. Un emprunt, divisé en 3 tranches, a été contracté pour le bâtiment à l'avenue de Choiseul 23A et doit être renouvelé cette année. En avril 2009, un cautionnement simple avait été voté par le CM, il vous est proposé cette fois un cautionnement solidaire pour bénéficier de

meilleurs taux d'intérêt. Je vous remercie donc de faire bon accueil à ce cautionnement solidaire de 3,8 millions, pour un emprunt auprès de la BCGe. »

Préavis des commissions

M. Chappatte indique que la commission des finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce cautionnement.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

« Cautionnement d'emprunt d'un montant de CHF 3'800'000 en faveur de la Fondation communale de Versoix-Samuel May »

Vu l'emprunt de CHF 3'800'000.-, contracté par la Fondation communale de Versoix-Samuel May auprès de la BCGe pour l'agrandissement de l'immeuble sis à l'avenue Choiseul 23A,

étant donné que cet emprunt a été effectué en trois tranches qui sont arrivées ou arriveront à échéance respectivement le 1^{er} juillet 2020, le 1^{er} septembre 2020 et le 2 novembre 2020,

vu la volonté de la Fondation communale de Versoix-Samuel May de renouveler cet emprunt aux meilleures conditions auprès de la BCGe,

vu le cautionnement simple voté par le Conseil municipal le 6 avril 2009 pour cet emprunt, qui deviendra caduc par l'acceptation de la présente délibération,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1^{er} octobre 2020,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, du 3 juin 1966,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 0 non et 0 abstentions,

18. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Versoix à la Banque cantonale de Genève, pour l'emprunt de CHF 3'800'000.- contracté par la Fondation communale de Versoix-Samuel May.

19. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires.
20. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.

10. HOIRIE PERNET : RADIATION DU DROIT DE PREEMPTION OBSOLETE

M. Lambert rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce droit de préemption illimité au bénéfice de la Commune qui concerne la parcelle 5291.

Un avis de droit confirme cependant que ce droit de préemption n'entre plus dans le cadre légal, d'autant que sa constitution date d'il y a plus de 30 ans, ce qui dépasse la durée maximale d'un tel droit prévue par la loi actuelle.

Le Conseil Administratif, dans sa séance du 27 mai 2020, a donné un préavis positif pour radier ce droit de préemption. Sur conseil d'un juriste chevronné, le Conseil administratif a décidé, avant de transmettre une position définitive, d'interpeler le Conseil municipal à ce sujet et l'invite à se prononcer favorablement.

Préavis des commissions

M. Richard indique que lors de la séance du 29 septembre dernier, la commission AT a examiné ce dossier et s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

« Radiation d'un droit de préemption obsolète relatif à la parcelle 5291 sise au 45, chemin Louis-Dégallier, 1290 Versoix »

Vu la présentation jointe à la présente, résumant la situation actuelle de l'Hoirie Pernet,

vu la volonté l'Hoirie Pernet de vendre les parcelles 5291 et 5996, sises au 45, chemin Louis-Dégallier, 1290 Versoix,

vu le constat selon lequel la parcelle 5291 était grevée d'un droit de préemption, maintenant légalement échu,

vu l'avis de droit de Me Siegrist du 19 mai 2020,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 15 septembre 2020, conformément à l'art. 30, al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui, 0 non et 0 abstentions, vote à la majorité qualifiée

21. De radier le droit de préemption P. j. 956 du 25 avril 1984 relatif à la parcelle 5291 sise au 45, chemin Louis-Dégallier, 1290 Versoix et permettre ainsi à l'Hoirie Pernet de procéder à la vente des parcelles 5291 et 5996.

11. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2021

Le Président tient à rappeler en préambule le processus budgétaire de la Ville de Versoix et remercie M. Virgile André pour la préparation d'une des diapositives projetées sur grand écran :

Juin : le Conseil administratif fournit le cadre à respecter.

Juillet-Août : l'Administration élabore le projet de budget.

Début Septembre : participation du CA et de l'administration au séminaire permettant de définir le budget.

Début octobre : présentation du contexte budgétaire et du projet de budget au Conseil municipal.

Octobre-Novembre : examen et analyse du projet de budget au sein des différents groupes. Propositions d'amendements.

Octobre-Novembre : 2 présentations au sein de chacune des commissions municipales, en détail et secteur par secteur. Questions, discussions, formulation d'un préavis au sein de chaque commission.

19 novembre : synthèse des propositions et des préavis des commissions par la commission des finances, puis transmission d'un préavis global pour le projet de budget, en vue du vote du Conseil municipal du 23 novembre 2020.

Le Président rappelle également que le vote du 23 novembre permettra au Conseil municipal de voter dans la même délibération

1. le budget de fonctionnement 2021, charges et revenus présumés ;
2. le taux des centimes additionnels communaux ;
3. l'impôt sur les chiens ;
4. le financement des investissements présumés.

Mme Tchamkerten prend la parole pour la présentation du projet de budget 2021 à l'aide d'une projection sur grand écran :

« Ce projet de budget est globalement similaire au précédent et s'inscrit dans une continuité avec un déficit proche du précédent (2020 : CHF -1'768'354.- ; 2021 : CHF -1'739'328.-).

On note le maintien du déficit au même niveau en raison :

- *de revenus fiscaux qui sont à peu près identiques au budget 2020, il n'y pas de nouveaux éléments importants ;*
- *d'une faible augmentation des charges d'exploitation (+1.4%) ;*
- *de revenus de transfert en hausse (+21%).*

Un petit retour en arrière est nécessaire pour parler du budget 2019. Pendant l'été 2018 l'Etat nous avait transmis des chiffres en baisse drastique, c'est-à-dire 1,8 mio en moins. Le CA avait décidé de garder une certaine ligne, afin de préserver le niveau de prestations et de services à la population, ne prenant pas totalement en compte ces estimations pessimistes. Un travail avait été toutefois fait dans les services afin d'économiser là où on le pouvait. Le budget présenté affichait un déficit de 1,48 millions. Au final les comptes se sont bouclés avec un résultat positif de 740'000.-.

Pour le budget 2020 ce sont les recettes fiscales sur les personnes morales (PM) qui ont été annoncées en baisse, suite au vote de la RFFA, acceptée en mai 2019 et l'annonce de nouvelles places de crèche (baisse de 1 million). A nouveau le Conseil administratif a voulu maintenir les prestations à la population et a présenté un budget déficitaire de 1,77 millions. A savoir également que les communes ont l'autorisation de voter des budgets déficitaires, sans obligation de démontrer un retour à l'équilibre, et ce jusqu'en 2024. Chaque commune a un seuil qu'elle ne doit pas dépasser, pour Versoix, il se monte à 1,85 millions.

En résumé, le projet de budget qui va vous être présenté vise en priorité le maintien du niveau de prestations à la population. La réduction du déficit n'était pas l'objectif.

Venons-en maintenant aux revenus fiscaux qui sont identiques aux budget 2020.

Le projet de budget 2021 prévoit une production annuelle :

- *pour les personnes physiques (PP) de CHF 25'100'000.-*
- *pour les personnes morales (PM) de CHF 900'000.-.*

Les estimations de l'Etat pour 2021 se montent à :

- *pour les PP à CHF 25'460'435.-,*
- *pour les PM à CHF 849'030.-.*

A noter que l'arrivée d'entreprises sur la commune n'ont pas été prises en compte dans les calculs de l'Etat, d'où cette petite marge supplémentaire pour le projet de budget 2021. A noter également qu'il a été prévu un correctif pour cette année d'un montant de CHF 800'000.- (l'Etat ne prévoit pas de correctif). Il y a toujours eu des correctifs qui représentent les impôts qui arrivent avec un peu de retard. En remontant jusqu'à 2015 on voit qu'ils sont très variables. Le tableau de la diapositive 9 montre en rouge les estimations de l'Etat, en orange le budget de la commune et en bleu le réel. On constate que le réel est toujours au-dessus.

Les autres revenus à part les revenus fiscaux sont les suivants :

- *Renforcement de la péréquation financière intercommunale : en augmentation de CHF 700'000.-, chiffre donné par l'Etat.*
- *La taxe professionnelle communale : en hausse de CHF 500'000.-.*
- *Fondation pour le développement accueil préscolaire en hausse de CHF 100'000.-, chiffre donné par l'Etat.*
- *Compensation verticale RFFA en hausse de CHF 100'000.-.*
- *Le Fonds de péréquation pour les personnes morales est en baisse de CHF 400'000.-.*
- *La redevance SIG est en baisse cette année de CHF 100'000.- suite à un changement de mode de versement, va se rééquilibrer.*

Un mot sur les charges, qui sont de trois sortes : les charges contraintes (= 25 % de la totalité) sont les cotisations, les participations intercommunales, les frais de perception des impôts, les subventions à la Fondation communale, sur lesquelles la commune n'a pas de prise.

Les charges à contrôle indirect (= 49 % de la totalité) sont les salaires, les charges sociales, les amortissements et les intérêts passifs.

Les charges sous contrôle direct (= 26 % de la totalité) sont les fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations culturelles ou sportives. L'influence de la commune est assez faible sur la totalité de charges. En ce qui concerne un éventuel effet COVID, il est encore trop tôt pour le savoir. Ce qui nous est annoncé par le groupe de perspectives économiques n'est pas si catastrophique. Des pertes sont annoncées sur 2020 mais une reprise est prévue en 2021. Je rajouterai aussi que les tâches de la commune restent globalement les mêmes et les missions restent inchangées.

Concernant les investissements, nous sommes dans une phase de transition. Le CA souhaite se donner le temps de la réflexion, après avoir bientôt terminé deux chantiers majeurs de la législature précédente, à savoir l'Ancienne Préfecture et la route de Suisse. Ce temps de pause permettra de préparer de nouveaux projets.

Petit comparatif des dépenses d'investissements : en 2019 nous avons pour CHF 8'395'000.- des dépenses estimées sur les crédits en cours et CHF 1'500'000.- pour les nouveaux projets. En 2020, les dépenses estimées sur les crédits en cours descend à CHF 6'700'000.-, ce qui dégage une somme de CHF 2'500'000.- pour les nouveaux crédits. Un nouvel équilibre apparaît pour le projet de budget 2021, à savoir que les crédits en cours représenteraient un total de CHF 4'400'000.- et dégageraient CHF 5'000'000.- pour des nouveaux projets.

Un résumé des investissements montre qu'il est prévu des dépenses pour CHF 9'400'000.- avec des recettes pour CHF 1'000'000.-. L'amortissement serait de CHF 5'200'000.-. Comparé au déficit de CHF 1'700'000.- annoncé, cela porte l'autofinancement à CHF 3'500'000.-. On arrive à une insuffisance de financement de CHF 4'900'000.-.

Nous arrivons au terme de cette présentation qui reste une présentation générale. Vous aurez les détails du budget dans les différentes commissions où vous pourrez poser vos questions de manière plus détaillée. Nous nous retrouvons le 23 novembre pour le vote du budget. »

Le Président remercie Mme Tchamkerten pour sa présentation du projet de budget 2021. Il précise que les documents seront disponibles sur extranet dès le lendemain. La suite des événements aura lieu au sein des commissions où sont prévues des discussions autour des présentations détaillées qui seront assorties de commentaires.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

12.1 Motion présentée par les groupes PLR, PDC, Verts et Socialiste « Versoix Plages » : Pour le réaménagement et la modernisation de Port-Choiseul !

M. Marquis prend la parole :

Considérant :

- que le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 juin 2018, a adopté à l'unanimité et renvoyé au Conseil administratif une motion intitulée « *Pour l'aménagement d'un parc et d'une plage sur les terrains à l'abandon de la Grève à Port-Choiseul ainsi que l'élaboration d'un concept "Versoix Plages" !* », dont copie est annexée à la présente ;
- que les invites de cette motion avaient la teneur suivante : Le Conseil municipal [...] invite le Conseil administratif
 - à relancer et à mener à bien le projet d'aménagement et d'agrandissement du parc de la Grève et de la plage de Port-Choiseul, en étudiant notamment les aspects financiers et juridiques, et à accomplir toute démarches utile à cette fin ;
 - à y associer étroitement les différents acteurs concernés de même que le voisinage ;
 - à informer régulièrement les commissions compétentes du Conseil municipal de l'avancement du projet et à leur présenter, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la présente proposition de motion, une première synthèse des démarches accomplies et à entreprendre, calendrier à l'appui ;
 - à faire de ce projet la pierre angulaire d'un concept « Versoix Plages » à élaborer simultanément, pour coordonner le projet de Port-Choiseul avec une réflexion autour du site de la Bécassine et les projets à l'étude concernant celui des anciens bains.
- que le Conseil administratif n'y a donné aucune suite ;
- que le 6 novembre 2019, à la demande d'un ancien conseiller municipal, l'exécutif a résumé devant la Commission urbanisme & transports du Conseil municipal une étude (image directrice) datant de 2015, pourtant déjà connue des conseillers municipaux ;
- que l'intérêt de la population pour l'accès au lac et à ses environs est croissant ;
- que Versoix aime à se définir comme une cité lacustre, tournée vers le Léman ;
- que la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique rendent d'autant plus nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'espaces de loisirs et de fraîcheur en plein air étendus ;
- que Port-Choiseul est un site exceptionnel abritant de nombreuses activités, soit notamment les sports et loisirs lacustres, des restaurant et buvette, des entreprises, clubs et écoles, un parc, une plage et un port ;
- que les installations et infrastructures sont globalement vétustes (absence de bornes électriques, sols, locaux de la buvette, toilettes, équipements pour personnes à mobilité réduite, etc.) et que la propreté laisse à désirer ;

- que les difficultés rencontrées par le canton dans la gestion du port ne doivent pas empêcher la commune de faire avancer ses projets ;
- qu’il est grand temps que le Conseil administratif se saisisse enfin du dossier et lui donne une nouvelle impulsion,

invite le Conseil administratif

- à donner suite sans délai aux invites de la motion adoptée le 18 juin 2018 par le Conseil municipal à l’unanimité ;
- à réaliser d’entente avec le canton les aménagements légers et temporaires permettant l’ouverture du parc et de la plage aujourd’hui à l’abandon dès l’été 2021 ;
- à permettre l’accès à la plage aux personnes à mobilité réduite par une rampe équipée de barrières ;
- à élaborer un concept de réaménagement et de modernisation des infrastructures et installations de Port-Choiseul, en concertation avec tous les acteurs concernés (canton, commission des ports, communes de la rive droite, entreprises, associations, voisinage, etc.) ;
- à présenter à la commission aménagement & transports du Conseil municipal dans un délai de trois mois à compter de l’adoption de la présente proposition de motion un bref rapport écrit résumant les démarches accomplies et à entreprendre, calendrier à l’appui.

Entrée en matière

Vote : *L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité (22 votants).*

Discussion :

Mme Sauter Caillet indique que les Verts saluent cette motion tout comme M. Marquis préalablement, elle relève qu’un membre des Verts avait également remis le sujet sur le tapis il y a une année, preuve que cette thématique leur tient toujours à cœur. Elle rappelle que l’accès tant à Port-Choiseul qu’à la Bécassine faisait partie de leur programme de législature. Les Verts soutiendront donc cette motion.

Le Président met au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Vote : *Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l’unanimité (22 votants).*

12.2

M. Riat demande quel est le résultat de la concertation avec l’entreprise concernée au sujet des panneaux d’affichage digital dans notre commune.

M. Lambert indique que le Conseil administratif n’a pas rencontré l’entreprise concernée. Les panneaux ont fait l’objet de discussion avec les services communaux. Il apportera un complément de réponse lors de la prochaine séance.

12.3

M. Chappatte relève avec satisfaction l'intérêt d'avoir opté pour du matériel sans fil lors du choix à faire pour l'achat des microphones du Conseil municipal. Cette décision permet l'utilisation du matériel lors de la délocalisation des séances.

12.4

M. Chappatte rappelle que le marché se tiendra demain mardi.

Parole au public

- Citoyen versoisien, M. Francisco Castilla demande s'il est prévu au parking de la Place Bordier des macarons « zone bleue » destinés aux riverains. M. Lambert indique que ce n'est pas le cas actuellement. Il rappelle que les macarons sont accessibles pour autant qu'il n'y ait pas de place privée à disposition.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 22h15.

* * * * *